

## MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

# Démystifier le droit à l'hébergement dans le réseau de la santé



**AZALÉE LAROUCHE**  
CAAP Montérégie  
Collaboration spéciale

Toute personne qui reçoit des services ou des soins du réseau de la santé et des services sociaux bénéficie de droits inscrits dans la *Loi sur la santé et les services sociaux* (LSSS). Pour faire respecter ses droits, il est important de bien les connaître. Aujourd'hui, nous présentons le droit à des services d'hébergement selon l'état de santé de l'usager, s'il ne peut intégrer son domicile ou s'il n'a pas d'autres ressources disponibles. Pour illustrer ce droit, voici un exemple de cas.

Mise en situation : Esther, 90 ans, vit en résidence privée pour aînés. Il y a deux semaines, Esther est tombée dans son appartement et elle s'est fracturé la hanche. À la suite de la chirurgie, malgré les suivis rapprochés en physiothérapie de l'hôpital, elle a encore beaucoup de difficulté à marcher.

Son état de santé s'est beaucoup détérioré depuis sa chute et elle ne peut donc pas réintégrer son domicile. La travailleuse sociale de l'hôpital l'informe qu'elle doit aller vivre dans un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD).



Selon son état de santé, l'usager a le droit d'obtenir des services d'hébergement.

Stéphanie, la fille d'Esther, décide de contacter le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de la Montérégie, car elle a besoin d'assistance pour la suite. La conseillère du CAAP mentionne à Stéphanie que puisqu'il n'y a présentement aucune place de disponible pour sa mère, elle va devoir quitter les soins curatifs et aller en gériatrie de l'hôpital en attente d'hébergement dès qu'une place se libérera dans un CHSLD.

### MIEUX INFORMÉE

À partir de ce moment, sa mère devra

payer un loyer au CISSS comme si elle était en hébergement. De plus, la cotisation dépendra de son revenu et sera calculée d'après sa déclaration de revenus.

La conseillère a ensuite cherché et trouvé le barème de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour Stéphanie. Elle l'informe que le loyer en CHSLD est calculé en fonction des ressources financières de la personne qui y réside et selon le type de

chambre occupée : chambre individuelle (2142,30 \$), deux lits (1789,80\$), trois lits ou plus (1333,20\$). Ces montants sont indexés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Stéphanie se sent maintenant mieux informée et outillée pour accompagner sa mère dans ce gros changement.

### CAAP MONTÉRÉGIE

Le CAAP Montérégie est l'organisme communautaire mandaté par le ministère de la Santé et des services sociaux pour aider les usagers dans leurs démarches de plainte dans le secteur des services publics.

Nous informons et accompagnons les usagers sur le processus de plainte, nous les aidons à la rédaction et à la mise en forme de leur lettre de plainte et, s'il y a lieu, nous orientons les usagers vers la bonne instance.

Tous nos services sont sans jugement et offerts de façon confidentielle. Nous respectons la volonté de l'usager à poursuivre ou non la démarche entreprise, ce qui signifie que l'usager peut mettre fin à sa démarche en tout temps, sans avoir besoin de se justifier. Si vous pensez avoir besoin de nos services, n'hésitez pas à nous contacter au 450 347-0670.

## NON ADMISSIBLE AUX CONTRATS PUBLICS

# Une entreprise d'ici inscrite cinq ans sur une liste noire

MEGAN CHAMPAGNE  
mchampagne@canadafrancais.com

L'Autorité des marchés publics (AMP) inscrit l'entreprise de Saint-Jean-sur-Richelieu Pyrite secours au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), pour une période de cinq ans. L'entreprise qui œuvre dans le secteur de l'excavation et du nivellement a érudé ou tenté d'é luder de façon répétitive ses obligations légales de nature fiscale.

L'AMP est une instance neutre et indépendante ayant pour mission de surveiller les marchés publics. Elle veille à ce que les organismes publics respectent les règles encadrant l'octroi et l'exécution des contrats publics, et s'assure que les entreprises qui obtiennent ces contrats satisfont aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre. L'objectif est la saine gestion des fonds publics.

### PYRITE SECOURS

Pendant les cinq prochaines années, Pyrite secours ne pourra donc pas présenter

de soumission pour la conclusion d'un contrat public, ni conclure un contrat ou un sous-contrat public. Parmi les autres motifs que ceux énoncés ci-dessus, évoqués par l'AMP à la suite de son examen d'intégrité, on note que l'entreprise johannaise utilise des noms de commerce qu'elle n'a pas déclarés au Registraire des entreprises du Québec (REQ), ce qui contrevient aux exigences de la loi.

Chantal Robert, identifiée au REQ comme actionnaire, administratrice et dirigeante unique de Pyrite secours, contrevient également de façon répétitive à ses obligations légales de nature fiscale. L'entreprise ne déclare pas Paul-Olivier Martel au REQ à titre de principal dirigeant de l'entreprise, alors que dans les faits, il occupe cette fonction.

Finalement, l'entreprise n'a pas répondu de manière satisfaisante et complète à une demande de documents et de renseignements transmise par l'AMP, en ne produisant qu'une partie des factures exigées, ce qui contrevient à la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

## CARNET ÉCONOMIQUE

MEGAN CHAMPAGNE  
mchampagne@canadafrancais.com

### Taux d'intérêt

Selon l'Indice des dettes à la consommation de MNP, trois Québécois sur cinq craignent que les taux d'intérêt ne chutent pas assez rapidement pour en ressentir les bienfaits sur leurs finances. C'est la proportion la plus élevée de toutes les provinces.

Après deux ans de hausses brutales des taux d'intérêt, 61% des personnes sondées affirment que leurs ressources financières en ont subi les contrecoups. Presque la moitié des personnes sondées s'inquiètent de leur capacité à rembourser leurs dettes même s'il y a une baisse des taux d'intérêt.

Ces données indiqueraient que les Québécois auront besoin d'aide pour gérer leurs dettes dans les mois à venir, quel que soit le taux d'intérêt.

### Assemblée générale

La Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) invite ses membres à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 21 août au Club de Golf Saint-Jean entre 17h et 19h.

Lors de cette assemblée, cinq postes seront en élection au sein du conseil d'administration de l'organisme, soit quatre postes réguliers et un poste à l'Aile jeunesse. Il est possible de faire

parvenir sa candidature à la CCIHR au plus tard le 11 août à 16h à info@cchir.ca.

En plus des élections, l'ordre du jour inclut la présentation du rapport annuel 2023-2024, des états financiers, du positionnement de la CCIHR dans la prochaine année ainsi que le rôle qu'elle entend jouer dans notre communauté. Pour davantage de détails, consultez le site Web cchir.ca, sous l'onglet Activités.

### Tournoi de golf

Le tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) se déroulera le jeudi 5 septembre au Club de Golf St-Jean. L'événement se tiendra de 10h30 à 21h.

Les joueurs sont invités à se présenter dès 10h pour leur inscription et pour profiter du brunch. Les départs se feront vers midi en formule Vegas à quatre. Un cocktail sera servi à la fin de la journée, suivi d'un souper. Le président d'honneur du tournoi est Yan Gladu, lauréat de la Personnalité d'affaires de l'année lors du Gala de l'excellence tenu en juin.

Le coût d'inscription est de 260\$ pour les membres de la CCIHR, et de 310\$ pour les non-membres. Cela inclut le brunch, la ronde de golf, la voiturette ainsi que le souper. D'autres options sont possibles pour ceux qui ne voudraient prendre part qu'aux repas. Pour s'inscrire, il suffit de consulter le site Web cchir.ca, sous l'onglet Activités.

TOUS LES JOURS  
NAVIGUEZ  
RESTEZ INFORMÉ  
RÉAGISSEZ

www.canadafrancais.com  
LE PARFAIT COMPLÉMENT À VOTRE JOURNAL!

Jean-François Guay  
AVOCAT

- Droit criminel et pénal
- Infractions au Code de la sécurité routière
- Alcool au volant
- Droit de la construction (vice caché, malfaçon, etc)
- Droit civil

125, rue Saint-Charles  
Saint-Jean-sur-Richelieu  
514 924-8223